

a

FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil d'administration – Quatre-vingt-huitième session

Rome, 13-14 septembre 2006

ENGAGEMENT DU FIDA À L'ÉGARD DES PEUPLES AUTOCHTONES

Pour: Information

Note à l'intention des Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques sur le présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec les fonctionnaires du FIDA ci-après:

Phrang Roy

Président adjoint chargé à titre d'affectation spéciale
des questions autochtones et tribales
tél.: +39-06-5459-2518
courriel: p.roy@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs
tél.: +39-06-5459-2374
courriel: d.mcgrenra@ifad.org

ENGAGEMENT DU FIDA À L'ÉGARD DES PEUPLES AUTOCHTONES

I. LE CONTEXTE

Pauvreté, marginalisation et invisibilité

1. Les peuples autochtones représentent environ 5% de la population mondiale, mais 15% de l'ensemble des pauvres. Ils comptent souvent au nombre des plus pauvres et leur niveau de pauvreté par rapport à celui des autres groupes de la population est en progression dans bien des pays. Par exemple, dans une étude publiée en mai 2005 sur certains pays d'Amérique latine, la Banque mondiale fait observer que le niveau de pauvreté des populations autochtones s'est accru et que cette aggravation a été plus rapide encore au cours des années 90¹. Un rapport conjoint de la Banque mondiale et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) publié en 2000 constate que les groupes des minorités ethniques représentent moins de 9% de la population totale de la Chine mais environ 40% de la population y vivant dans une pauvreté absolue. Une étude similaire réalisée en 2004 par la Banque mondiale au Viet Nam fait remarquer que la pauvreté dans le pays va être de plus en plus associée aux groupes ethniques minoritaires. Une étude récente du FIDA conclut que l'indicateur du développement humain dans certaines des ceintures de populations tribales en Inde est aussi faible que dans certains des pays les plus pauvres de l'Afrique subsaharienne.

2. Malheureusement, la situation de marginalisation des peuples autochtones ne figure pas en bonne place dans les débats sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et sur les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). De fait, l'attention accordée aux peuples autochtones sur le plan international résulte de leurs propres luttes. Un audit ethnique des DSRP entrepris en 2004 par l'Organisation internationale du travail (OIT) dans 14 pays a indiqué que l'incidence de la pauvreté était forte dans les populations autochtones mais que les rapports de situation nationaux ne proposaient que peu de mesures, voire aucune, pour y remédier². En outre, à de rares exceptions près, les populations autochtones n'avaient pas été associées au processus de consultation lié aux DSRP. Il est également à craindre que dans certains pays les populations autochtones ne participent pas aux efforts mis en œuvre pour atteindre les OMD à moins que la situation particulière des peuples autochtones ne soit adéquatement prise en compte³.

II. LE FIDA ET LES QUESTIONS SE RAPPORTANT AUX POPULATIONS AUTOCHTONES

Programme de prêts

3. Le FIDA s'est néanmoins intéressé de très près dès sa création au développement des populations autochtones en ciblant les populations rurales les plus pauvres. Il a jusqu'à présent fourni au total l'équivalent de 1 134 millions de USD sous forme de prêts (soit environ 12,6% de son portefeuille de prêts) pour appuyer les populations autochtones, principalement dans des pays

¹ Gillete Hall et Harry Anthony Patrinos, *Indigenous Peoples, Poverty and Human Development in Latin America 1994-2004*, MacMillan, à paraître.

² Manuela Tomei (2005), *Indigenous and Tribal Peoples: An Ethnic Audit of Selected Poverty Reduction Strategy Paper*, Genève, OIT, 2005.

³ Annexe 11 du document UN E/C.19/2005/2, Déclaration du Groupe d'appui interorganisations sur les questions autochtones concernant les peuples autochtones et les OMD (par. 9), p.19 et document UN E/2005/53, Rapport de la quatrième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones, p. 12.

d'Amérique latine et d'Asie. En Afrique, bien que le Fonds ait accordé à la fin des années 80 et au début des années 90 plusieurs prêts pour appuyer les populations pastorales et d'autres groupes marginalisés, cet appui avait quasiment disparu à la fin des années 90. On note récemment un regain d'intérêt pour l'appui des populations pastorales en Afrique du Nord et de l'Ouest et certains des projets en cours aident également les populations vivant de la chasse et de la cueillette en Afrique centrale et australe à reconstituer leurs moyens de subsistance.

4. Au fil des ans, les projets financés par le FIDA ont porté sur les questions ci-après qui revêtent une importance cruciale pour les populations autochtones:

- sécuriser l'accès aux terres et territoires ancestraux;
- accroître, en tenant compte de leur culture, la capacité d'action autonome des femmes autochtones dans les affaires communautaires;
- améliorer les moyens de subsistance des populations autochtones en assurant une gestion durable des ressources naturelles, compte tenu de leurs points de vue et optique propres;
- valoriser et dynamiser les systèmes de savoirs autochtones et les associer à la technologie moderne;
- renforcer les institutions des populations autochtones et leur appareil judiciaire;
- appuyer l'enseignement bilingue et transculturel et favoriser la prise de conscience interculturelle;
- renforcer l'identité autochtone et l'estime de soi;
- encourager la création de micro-entreprises dans le domaine culturel.

5. Par exemple, dans la région du Mindanao occidental aux Philippines, le FIDA a appuyé l'élaboration d'une documentation sur les savoirs écologiques traditionnels (plantes et autres ressources génétiques) des communautés Subanen et sa diffusion par le biais des programmes scolaires locaux. Il a également aidé à protéger les droits de propriété intellectuelle des détenteurs de ces savoirs.

6. Dans le cadre de son programme de développement tribal du Jharkhand-Chattisgarh en Inde, le Fonds a aidé à mettre en œuvre les dispositions de la loi de 1996 sur l'extension du système des Panchayat aux zones énumérées. Cette loi qui fait date a confié la propriété de toutes les ressources naturelles (produits forestiers non ligneux, minéraux et aquifères mineurs, etc.) aux assemblées villageoises (*gram sabhas*), qui devaient être créées à cette fin dans tous les villages naturels. La loi donnait également à ces assemblées le droit d'assurer la gestion de leurs ressources – terres, eau et forêts. Un examen de ce programme récemment effectué à mi-parcours a conclu que des *gram sabhas* avaient été créées, notifiées ou étaient opérationnelles dans toute la zone du programme et étaient associées à la planification du programme. Les hommes et les femmes de la communauté, ainsi que les membres des ménages les plus pauvres y participaient réellement. Les comités s'occupaient, en toute transparence, des ressources du programme – financières et aide alimentaire⁴.

⁴ FIDA, Examen à mi-parcours, (Rome, FIDA, février 2006), p. 9. Compte tenu du succès de ce programme, l'examen à mi-parcours conclut: «Il faut en diffuser les résultats à plus grande échelle, pour évaluer leur impact sur les politiques et pour explorer les possibilités d'élargissement et de reproduction à plus grande échelle par d'autres».

7. Le Bureau de l'évaluation du FIDA a récemment évalué la stratégie du FIDA dans la région Asie et Pacifique, laquelle est très spécifiquement axée sur les populations autochtones. Il a conclu que cet axe stratégique était très approprié et pertinent et que, compte tenu des succès du passé, l'appui aux populations autochtones en Asie et dans le Pacifique devait continuer à jouer un rôle central pour lutter contre la pauvreté rurale des populations autochtones de la région.

8. Une évaluation antérieure du projet de développement tribal de l'Andhra Pradesh, en Inde, effectuée par le même Bureau avait également souligné le rôle qu'avait joué cette intervention financée par le FIDA dans la réduction des activités des insurgés dans la zone du projet (voir l'encadré).

Le rôle de facilitation du Fonds a contribué de façon significative à sensibiliser les pouvoirs publics et les hauts fonctionnaires et à faire évoluer les comportements bureaucratiques, ce qui a favorisé une meilleure écoute et un recours plus systématique aux partenariats dans les interventions visant à promouvoir le développement des populations autochtones. On a également mis l'accent sur la nécessité d'aborder la question du mouvement naxaliste par le biais des programmes de développement socioéconomiques publics, outre celui du maintien de l'ordre. Le projet de développement tribal de l'Andhra Pradesh a permis de créer des associations villageoises de développement tribal, qui se sont engagées, en application de procédures contractuelles participatives, à construire des ouvrages d'irrigation et de conservation des sols et activités connexes. Un climat d'optimisme et de responsabilisation a ainsi été instauré, d'où un affaiblissement du mouvement naxalite dans la zone du projet.

Source: Rapport d'évaluation, 2001.

9. Une évaluation récente du programme de pays du Mexique a recommandé que le Fonds concentre ses opérations sur les populations autochtones, qui représentent la vaste majorité des ruraux pauvres vulnérables au Mexique. Elle a en outre recommandé de mettre particulièrement l'accent sur les femmes autochtones et leur démarginalisation. Le Gouvernement mexicain a souligné ce même point au cours d'un atelier organisé pour examiner les conclusions de l'évaluation.

Programme de dons

10. Bien que le FIDA ait accordé un appui non négligeable aux populations autochtones et à leurs problèmes dans le cadre de son programme de prêts, une part moins conséquente de son portefeuille de dons leur est consacrée. De fait, près de 14,1 millions de USD, soit 3,7% seulement de ses ressources consacrées aux dons, ont été attribuées à l'appui des peuples autochtones⁵.

11. Dans le cadre du programme de dons, le programme régional à l'appui des populations indigènes du bassin de l'Amazone est une initiative remarquable. Lancé en 1992, ce programme très novateur fournit un appui direct aux communautés autochtones pour qu'elles élaborent et mettent en œuvre elles-mêmes leurs propres projets, compte tenu de leurs perspectives et de leurs aspirations. Nombre de ces projets associent activités économiques et valorisation culturelle. À la demande des populations autochtones elles-mêmes, outre les ressources qui leur sont fournies, une formation leur est dispensée. Les montants accordés dans le cadre de ce programme sont débloqués sur la base de propositions émanant des communautés autochtones ou de leurs organisations et sont généralement faibles (entre 5000 et 50 000 USD). À ce jour, 128 projets ont bénéficié d'un appui, portant notamment sur la reconnaissance territoriale, le développement de l'artisanat autochtone pour renforcer non seulement les moyens de subsistance mais également l'identité culturelle, l'enseignement bilingue et multiculturel, la gestion des micro-entreprises, les arts et la culture.

⁵ En réalité, certains de ces dons appuient aussi bien les populations autochtones que les autres. Si l'on effectuait une répartition appropriée, le chiffre serait inférieur.

12. Pour faciliter les flux de l'information entre les communautés bénéficiaires, le programme favorise également la mise en commun des expériences. Depuis 2000, il organise tous les deux ans le festival du cinéma Anaconda, qui présente des films de réalisateurs autochtones. Dans le cadre de ce programme, de nombreux livres se rapportant aux problèmes et à la culture autochtones ont également été préparés et publiés.

13. Ce programme régional aide aussi les communautés indigènes à s'organiser pour offrir des services d'écotourisme, une activité qui leur permet de réaffirmer leur identité en tant que communautés autochtones distinctes. Les groupes qui offrent de tels services se réunissent désormais tous les ans pour échanger leur expérience et en tirer mutuellement parti. Durant ces rencontres, les participants mettent en avant les initiatives prometteuses qui visent à améliorer la qualité de vie de leurs peuples, à régénérer la base de ressources naturelles de leurs territoires, tout en renforçant l'identité et les valeurs culturelles des communautés concernées.

Activités de promotion et de sensibilisation

14. Lorsqu'il se préparait à participer au Sommet mondial pour le développement durable tenu à Johannesburg en 2002, le FIDA a décidé d'œuvrer plus dynamiquement à la défense de la cause des peuples autochtones au-delà de ses projets et dans le cadre plus large du débat international instauré à l'issue du sommet. Depuis lors, il entretient une collaboration étroite avec un vaste réseau de représentants des peuples autochtones et des organisations qui les appuient. Il a donc instauré un partenariat étroit avec l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones et a accordé en 2004 son premier don au secrétariat de cette instance. Ce don a permis à des experts autochtones d'examiner certains des projets mis en œuvre par le FIDA pour aider les populations indigènes en vue d'identifier les meilleures pratiques.

15. En juillet 2005, et en collaboration avec le coordonnateur de la Banque mondiale en charge des populations autochtones, les conclusions de l'«audit ethnique» de certains DSRP effectué par l'Organisation internationale du travail ont été présentées à une réunion organisée au FIDA pour donner aux stratégies de réduction de la pauvreté une orientation plus rurale. À la suite de cette réunion, le FIDA a décidé d'inclure une section spéciale sur la participation des populations autochtones au processus d'élaboration des DSRP dans une étude regroupant de multiples parties prenantes qu'il finançait sur l'orientation rurale de ce processus dans cinq pays. De même, grâce aux activités communes de sensibilisation et de promotion menées par le FIDA et les diverses organisations des peuples autochtones, lors de la cinquième session de l'Instance permanente, en mai 2006, la Banque mondiale s'est engagée à veiller de plus près à ce que les problèmes des populations autochtones soient pris en compte dans les processus d'élaboration des DSRP dans les pays sélectionnés.

III. ACTIVITÉS MENÉES DEPUIS LE MILIEU DE 2005

Collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies

16. En septembre 2005, le Président du FIDA a accédé à une requête de M. Phrang Roy, Président adjoint du FIDA en charge des affaires extérieures, qui demandait à être spécialement affecté aux questions autochtones. Peu de temps après l'annonce de ce changement, le FIDA a décidé de jouer un rôle plus dynamique au sein du Groupe d'appui interorganisations pour les questions autochtones. Il a envoyé un représentant à la réunion de ce groupe organisée par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) à Panama City en septembre 2005, dont le thème était la coopération interorganisations aux niveaux régional et national. Satisfait de l'engagement croissant du FIDA en faveur des peuples indigènes, le Groupe d'appui interorganisations lui a proposé d'accueillir sa réunion de 2006, ce qu'il a immédiatement accepté de faire.

17. À la suite de cette réunion du Groupe d'appui interorganisations, l'Instance permanente a organisé à Panama un atelier sur les savoirs traditionnels autochtones. Des experts des questions autochtones du monde entier et des représentants des institutions des Nations Unies y ont pris part. Le FIDA a présenté aux participants une nouvelle publication qui explique le travail de documentation participatif sur les savoirs traditionnels entrepris dans le cadre du projet financé par le FIDA sur les initiatives communautaires dans le Mindanao occidental, aux Philippines⁶. Une série de recommandations ont été formulées par cet atelier, dont une exhorte spécifiquement le FIDA à continuer d'aider les communautés à documenter leurs savoirs écologiques et à protéger leurs droits de propriété intellectuelle.

18. Le Fonds a également préparé diverses publications sur les meilleures pratiques concernant les populations autochtones, hommes et femmes⁷. Le FIDA a en outre fourni la majorité des études de cas mentionnées dans la publication de l'Instance permanente de 2005 concernant les femmes autochtones et le système des Nations Unies.

19. L'Instance permanente, le FIDA, la Banque interaméricaine de développement et la Banque mondiale se sont réunis à Washington en novembre 2005 pour sensibiliser les membres du groupe de travail des institutions financières multilatérales sur l'environnement en ce qui concerne les questions autochtones.

20. À la suite de la réunion de Washington, le FIDA et l'Instance permanente ont parrainé un atelier de réflexion sur le thème: «Points de vue des populations autochtones et tribales sur certains projets financés par le FIDA». Cet atelier avait pour objet de présenter l'examen des résultats des études de cas effectué par des experts autochtones pour évaluer dans quelle mesure cinq projets financés par le FIDA en Asie et en Amérique latine reposaient sur les principes, la conception du monde et les pratiques du développement des peuples autochtones. Il a été constaté que, chaque fois que les projets financés par le FIDA encourageaient la participation pleine et entière de la communauté à la planification et à l'exécution (y compris à la gestion des ressources), ils mettaient en pratique le principe du consentement préalable, libre et éclairé si cher aux peuples autochtones. Cela a été vivement apprécié par les participants autochtones et leurs défenseurs. Les femmes autochtones avaient gagné en autonomie dans les cinq cas et participaient désormais aux organes de décision locaux. Dans les cinq études de cas, les projets financés par le FIDA en faveur des peuples autochtones avaient suscité une meilleure compréhension du rôle de la culture, de l'identité et des savoirs traditionnels des autochtones dans le développement, et de la nécessité d'en tenir compte dans les pratiques de développement.

21. L'atelier a conclu que, dans tous les cas où les projets financés par le FIDA avaient donné aux populations autochtones des moyens de définir et de mettre en œuvre leurs propres politiques de développement, ils avaient servi de catalyseur. L'atelier a donc réaffirmé ce que disent de longue date les peuples autochtones, à savoir que toute solution durable pour eux doit être fondée sur le respect de leur histoire, de leurs droits, de leur identité, de leur dignité et de leur sécurité. Un cadre général pour la défense des droits et le développement des populations autochtones et tribales a également été présenté et longuement discuté. Les participants ont formulé un ensemble de recommandations à l'intention du FIDA, dont le résumé est présenté en annexe au présent document.

22. En décembre 2005, le FIDA avait accordé deux dons institutionnels à des organisations autochtones et aux institutions qui les appuient, d'un montant total de 350 000 USD. Le premier de ces dons a été accordé au secrétariat de l'Instance permanente pour définir, sur la base de consultations régionales entre les représentants des organisations autochtones, des indicateurs

⁶ FIDA, *Indigenous Knowledge Systems and Intellectual Property Rights: An Enabling Tool for Development with Identity*, Rome/Panama, FIDA, 2005.

⁷ Voir aussi: «*Valuing Diversity in sustainable Development*», Rome/Johannesburg 2002, et «*Enhancing the Role of Indigenous Women in sustainable Development*», Rome/New York, FIDA, 2004.

spécifiques reposant sur les principes, les concepts et les pratiques de développement des peuples autochtones. Le deuxième de ces dons a été accordé à l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social pour lancer un projet de recherche-action comparative à l'échelle mondiale sur le thème «identité, pouvoir et droits» axé sur les communautés autochtones.

Instance de concertation sur le FIDA et les peuples autochtones

23. Pour donner suite à l'atelier tenu en novembre 2005, le FIDA a organisé le 4 mai 2006 un forum sur le thème «Le FIDA et les peuples autochtones». Ce fut l'occasion de donner au personnel du FIDA une possibilité de réfléchir et de réagir aux recommandations de l'atelier et ce faisant, de décider comment le Fonds pourrait accroître sa capacité d'engagement, tant au niveau opérationnel qu'à celui des politiques, pour répondre précisément aux problèmes que rencontrent les populations autochtones. La présidente de l'Instance permanente et un membre du groupe de travail de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples chargé des populations et des communautés autochtones ont été invités à titre d'experts.

24. L'experte de la Commission africaine a précisé que, dans le contexte africain, le concept de «peuples autochtones» laissait encore sceptique. Elle a souligné qu'il suscitait bien des malentendus. Par exemple, la protection des droits des peuples autochtones conférerait des droits spéciaux à certains groupes par rapport aux autres groupes au sein d'un pays donné. Il n'en restait pas moins que certains groupes marginalisés faisaient l'objet d'une discrimination en raison de leur culture, de leur mode de production et de leur marginalisation au sein de l'État. La revendication des groupes marginalisés qui souhaitaient voir leurs droits protégés était donc légitime. Un autre malentendu tenait au fait que cette protection serait source de mésentente au sein des communautés. Bien au contraire, reconnaître tous les groupes, respecter leurs différences et leur permettre de s'épanouir dans un esprit véritablement démocratique n'entraînait pas les conflits mais les prévenait. Cela devrait en fait être considéré sous un angle positif comme une possibilité de discuter les moyens d'édifier des démocraties multiculturelles africaines sur la base du respect et de la contribution de tous les groupes ethniques. L'intervenante a instamment prié le personnel du FIDA qui travaille en Afrique d'être à l'écoute des populations autochtones et de travailler avec elles et a conclu en affirmant que la contribution du FIDA pouvait être marquante, en particulier en Afrique, en montrant l'exemple.

25. La présidente de l'Instance permanente a souligné l'importance que les peuples autochtones attachaient aux droits collectifs. Les populations autochtones revendiquaient le droit à l'autodétermination en matière de développement (un développement prenant en compte leur conception du monde et leurs spécificités), l'auto-identification, la propriété de leurs terres ancestrales collectives et des ressources qui s'y trouvent, le respect et la dignité. L'intervenante a encouragé le FIDA à partager son expérience avec les autres et à considérer que son savoir-faire en matière de collaboration avec les populations indigènes était l'un de ses avantages comparatifs.

26. Le forum est convenu que le FIDA devrait élaborer des principes d'engagement spécifiques pour orienter ses activités en collaboration avec les populations indigènes. Ces principes devraient mettre l'accent sur la participation de tous, la spécificité, la flexibilité et une approche répondant à la demande. Il a également été convenu que les recommandations de l'atelier de novembre seraient prises en compte dans les travaux en cours concernant le plan d'action du FIDA pour améliorer son efficacité en matière de développement et, plus précisément, l'articulation entre le cadre stratégique, les stratégies régionales et nationales ainsi que les stratégies relatives à la gestion des savoirs et à l'innovation. Les questions autochtones devraient également être prises en compte dans la future politique du FIDA concernant le ciblage.

Participation aux ateliers et aux réunions

27. Durant le premier trimestre de 2006, le FIDA a participé à deux ateliers. Le premier, organisé par le secrétariat de l'Instance permanente à New York en janvier 2006, était la réunion du groupe d'experts internationaux sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, la participation des populations autochtones et la bonne gouvernance. Il a permis aux participants de partager leurs idées sur l'importance de la représentation des populations autochtones dans les processus de décision dans le contexte des OMD et de la Déclaration du Millénaire. Le deuxième atelier, qui s'est tenu à Chang Mai, en Thaïlande, en mars 2006, traitait de ce qu'était le concept d'autochtone en Asie. Cet atelier a été très utile et important: il a souligné la nécessité pour le FIDA d'approfondir sa compréhension des aspects historiques de la notion d'«indigénité» telle qu'utilisée de manière progressiste par la communauté internationale, et de jouer un rôle dynamique dans l'élimination de certains des malentendus et des craintes que suscitent le plus couramment ce concept.

28. En mai 2006, le FIDA a co-organisé à New York avec la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement et l'Instance permanente une conférence sur les peuples autochtones et la pauvreté. Cette conférence a abordé les questions à l'origine de la persistance de la pauvreté de ces populations et a souligné que le modèle de développement dominant actuel ne répondait pas à leurs aspirations en matière de développement. De nombreux participants autochtones ont dit qu'il fallait définir et appliquer un nouveau modèle de développement reconnaissant le principe du «développement respectueux de l'identité».

29. Le FIDA a préparé deux documents pour cette réunion. Le premier, qui repose sur l'expérience acquise sur le terrain par le FIDA et ses partenaires en Asie du Sud, donnait des informations sur la façon dont les populations autochtones adaptent les cultures itinérantes pour améliorer leurs moyens de subsistance propres et maintenir leur identité culturelle. Le deuxième document était un rapport rédigé à l'issue d'une étude statistique qui avait calculé l'indice du développement humain (IDH) pour certaines zones tribales de l'Inde pour les comparer à ceux du pays dans son ensemble et de certains pays subsahariens. L'un et l'autre de ces documents ont suscité un grand intérêt et de longs débats.

30. Le FIDA a ensuite participé à la cinquième session de l'Instance permanente qui s'est tenue du 15 au 26 mai 2006 à New York. Cette session, consacrée aux peuples autochtones et aux Objectifs du Millénaire pour le développement, a été ouverte par le Sous-Secrétaire général en charge des affaires économiques et sociales qui a également officiellement lancé le programme d'action de la deuxième décennie internationale des populations autochtones du monde. Ce programme d'action souligne l'importance cruciale des partenariats pour: a) faire participer et pleinement associer les populations autochtones à tous les processus ayant une incidence sur leur vie; b) promouvoir des politiques de développement respectueuses de leur culture et de leur identité; c) adopter des programmes et budgets ciblés pour leur développement et pour en assurer le suivi; et d) obliger à rendre des comptes en ce qui concerne les engagements pris au sujet de la protection et de l'amélioration de la vie de ces populations. Lors du lancement du programme d'action, le Sous-Secrétaire général a invité le Conseil des droits de l'homme récemment créé à adopter la version la plus récente du projet de déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

31. M. Phrang Roy a lu, au nom de M. Bâge, Président du FIDA, le discours liminaire à la cérémonie d'ouverture de la cinquième session. Ce discours indiquait qu'en travaillant avec les pauvres et les groupes marginalisés, le Fonds en était arrivé à la conclusion que les peuples autochtones étaient l'un de ses groupes cible importants. Il fallait que les groupes marginalisés deviennent le point de ralliement de toutes les actions mises en œuvre pour atteindre les OMD. En outre, le rôle que jouaient les femmes autochtones dans le changement devait être reconnu et de plus amples efforts devaient être déployés pour développer les moyens et la capacité d'écoute des institutions locales et nationales travaillant avec les populations autochtones. Le discours a été

accueilli favorablement par les membres de l'Instance permanente, les représentants des gouvernements et des institutions ainsi que par les populations autochtones elles-mêmes. Le FIDA a également participé à une conférence de presse avec le Ministre bolivien des affaires étrangères, la Présidente de l'Instance permanente et le Sous-Secrétaire général en charge des affaires économiques et sociales.

Transfert du mécanisme d'octroi de subventions aux populations autochtones de la Banque mondiale au FIDA

32. Une série de rencontres ont été organisées en avril et mai 2006 entre les représentants de l'Instance permanente, du FIDA et de la Banque mondiale sur les possibilités de renforcer le partenariat et la coopération entre les trois institutions sur les questions se rapportant aux populations autochtones. Le transfert du mécanisme d'octroi de subventions aux populations autochtones de la Banque mondiale au FIDA était au centre des discussions. La Banque mondiale a expliqué que ce transfert était nécessaire et a présenté dans leurs grandes lignes l'évolution et l'histoire de l'engagement de la Banque auprès des populations autochtones par le biais de son mécanisme d'octroi de subventions. Elle a précisé que la gouvernance de ce mécanisme était structurée de façon à ce que les représentants des populations autochtones fassent partie de la majorité votante. L'expérience des trois premières années de fonctionnement de ce mécanisme confirmait que cette structure de gouvernance avait été performante, que le mécanisme suscitait beaucoup d'intérêt, que les propositions étaient nombreuses et de qualité et que la méthode du travail direct avec les communautés pour définir les activités avait donné de bons résultats. Un document distinct a été préparé à l'intention du Conseil d'administration sur ce mécanisme novateur pour information et approbation. Ce document appuie le transfert du mécanisme d'octroi de subventions aux populations autochtones de la Banque mondiale au FIDA. Le programme, qui sera administré par le FIDA en étant assorti de délais précis, permettra d'accorder des dons de montants restreints se situant entre 10 000 et 30 000 USD aux organisations et communautés autochtones pour appuyer des projets de développement respectueux de leur culture. Le programme sera géré par un conseil composé en majorité de représentants des populations autochtones. Le FIDA devra en approuver les membres et aura un pouvoir de veto sur toute proposition qui, à son avis, entraînerait des risques, quels qu'ils soient, pour le Fonds.

IV. LA VOIE DU FUTUR

33. Le FIDA assume actuellement la présidence du Groupe d'appui interorganisations et, à ce titre, en accueillera la prochaine réunion, qui aura pour thème «Un développement respectueux de l'identité». Ce sera pour les représentants des diverses organisations des Nations Unies l'occasion de partager leur expérience dans trois domaines importants: a) terre; b) territoires et ressources; et c) savoirs et techniques autochtones et rôle de la culture. En sa qualité de président du Groupe, le Fonds pourra ainsi jouer un rôle harmonisateur en ce qui concerne la défense des questions autochtones entre les différentes institutions. Il continuera également à travailler en relation étroite avec l'Instance permanente et la Banque mondiale pour renforcer la compréhension et la collaboration entre les institutions financières internationales, les gouvernements et les organisations des peuples autochtones.

34. Pour donner suite à une recommandation formulée à la fois par l'Instance permanente et par le forum organisé en mai au FIDA, le Fonds va engager en 2007 des consultations en vue d'élaborer, en tirant parti des meilleures pratiques de la Banque interaméricaine de développement et d'autres organismes, des principes régissant son engagement qui orienteront ses activités auprès des populations autochtones. À partir de l'activité limitée de formation et de sensibilisation que le FIDA et l'OIT ont démarrée en 2006, le Fonds va commencer à étudier avec l'OIT comment élaborer pour 2007 un programme de formation et de sensibilisation du personnel du FIDA et des responsables de projets sur les droits des populations autochtones.

35. En 2006, le FIDA a commencé à voir avec l'Instance permanente et la Banque interaméricaine de développement s'il était possible de produire un rapport sur le développement respectueux de l'identité pour les populations autochtones. Le Fonds va étudier la possibilité de publier un tel rapport d'ici à 2008 en mettant en place un programme de collaboration avec plusieurs parties intéressées. Il aimerait également multiplier les études de cas sur l'IDH des populations autochtones.

36. À l'heure actuelle, le Fonds réalise une étude sur dossier des dons qu'il a accordés pour développer des technologies avec et pour les populations autochtones. Cette étude va permettre d'organiser un atelier de réflexion au cours duquel le personnel du FIDA pourra échanger ses idées. On espère qu'il sera possible d'organiser en 2007 une confrontation avec la réalité avec les membres du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale et de renforcer les partenariats axés sur le développement de la technologie reposant sur les savoirs et les pratiques autochtones.

37. En mai 2007, l'Instance permanente et l'Alliance mondiale des peuples autochtones mobiles, en association avec le comité permanent de la déclaration de Dana sur les populations mobiles et la protection de l'environnement, l'Initiative mondiale pour un pastoralisme durable du PNUD et le Fonds pour l'environnement mondial, devraient organiser un atelier sur le thème «mobilité, territoire et ressources naturelles». Le FIDA étudiera les possibilités d'appuyer cette initiative en faveur du développement des populations pastorales et de celles qui vivent de la chasse et de la cueillette.

38. Dans le cadre du développement de son portail sur la pauvreté rurale, l'une des activités du plan d'action, le FIDA prendra en 2007 des mesures concrètes pour étayer la fenêtre spéciale consacrée à son expérience et aux questions générales se rapportant aux populations autochtones. Ce travail sera effectué en consultant tout le personnel du FIDA au courant de ces questions ainsi que diverses organisations des peuples autochtones et en tirant parti des meilleures pratiques d'institutions telles que la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement.

39. En ce qui concerne l'institutionnalisation du poste de Président adjoint spécialement affecté aux questions autochtones, lorsque le Président adjoint en fonction aura terminé sa mission, ses tâches et le budget y afférent seront transférés au Département gestion des programmes; le Président adjoint en charge de ce département prendra la direction, en désignant au départ un fonctionnaire principal de son équipe ayant une expérience des questions autochtones pour continuer à assumer les tâches concernées. Un administrateur auxiliaire sera également recruté pour appuyer ces activités et coordonner le mécanisme nouvellement créé d'assistance aux populations autochtones.

**RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS DE L'ATELIER TENU EN NOVEMBRE 2005 SUR LES POINTS
DU VUE DES POPULATIONS AUTOCHTONES ET TRIBALES SUR CERTAINS PROJETS FINANCÉS
PAR LE FIDA**

Principes directeurs

- Les politiques et pratiques du FIDA devraient être compatibles avec l'approche du développement fondée sur les droits de l'homme consacrée par divers traités et instruments internationaux et adoptée par le Groupe des Nations Unies pour le développement. Pour informer son personnel et ses consultants sur les populations autochtones et sur leurs droits, le FIDA devrait leur dispenser une formation sur ces questions.
- Le principe du consentement préalable, libre et éclairé devrait être appliqué plus systématiquement dans tous les aspects des initiatives du FIDA visant à appuyer les populations autochtones ou de celles qui peuvent avoir pour elles des répercussions.
- Le FIDA devrait montrer l'exemple aux autres organisations bilatérales et multilatérales en encourageant les examens périodiques et indépendants des projets par des experts autochtones, en collaboration étroite avec leurs institutions.
- Le Fonds devrait adopter les meilleures pratiques en matière de développement respectueux de l'identité et renforcer le développement fondé sur l'autodétermination.
- Il devrait poursuivre et intensifier ses efforts visant à accroître le pouvoir d'intervention des populations autochtones et appuyer la création d'institutions locales capables d'assurer la gestion de leurs propres ressources financières, naturelles et culturelles et de négocier avec les institutions nationales et internationales dominantes.

Aspects stratégiques

- Le FIDA devrait assurer un partage plus dynamique des enseignements tirés de sa propre expérience avec les gouvernements concernés et les autres organisations; il devrait accroître considérablement son rôle de promotion et de sensibilisation pour influencer sur les interventions macroéconomiques, y compris sur les processus nationaux de réduction de la pauvreté; et il devrait s'investir davantage dans les processus locaux, régionaux et mondiaux.
- Le Fonds devrait commencer, en partenariat étroit avec les représentants des populations autochtones, à élaborer ses propres principes directeurs relatifs à son engagement en faveur des populations autochtones, puis sensibiliser son personnel à cet égard.
- La participation de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones aux réunions du Conseil des gouverneurs devrait être assurée, ce qui suppose l'organisation régulière de manifestations sur les questions autochtones en parallèle.
- Le FIDA devrait encourager la participation des dirigeants autochtones à la négociation des prêts pour les projets concernant leur communauté.
- Le Fonds devrait adopter une stratégie de communication au service du développement de vaste portée en faveur des populations autochtones aux fins de l'action ainsi que de la promotion et de la sensibilisation.

Aspects opérationnels

- Le FIDA doit reconnaître la spécificité des populations autochtones et planifier ses activités en conséquence. Lors de la conception, de l'exécution ainsi que du suivi et de l'évaluation de ses projets, il est crucial que les membres des équipes du FIDA aient une compréhension réelle et complète des systèmes de subsistance des populations autochtones, de leurs points de vue, de leurs croyances et de leurs pratiques.
- Lors de la formulation de ses exposés des options et stratégies d'intervention par pays et de la conception de ses projets, le Fonds devrait: a) y associer des experts autochtones, et b) réaliser des études socioéconomiques pour repérer les penchants discriminatoires des institutions traditionnelles et élaborer des mécanismes ad hoc permettant la participation directe des réseaux et associations autochtones.
- Le FIDA devrait faciliter l'échange d'expérience entre les régions ainsi qu'entre les divers services et divisions.
- Le Fonds devrait développer les compétences des populations autochtones pour qu'elles puissent évaluer les activités des projets compte tenu de leur optique et de leurs indicateurs propres. Dans la mesure du possible, les experts autochtones locaux devraient bénéficier d'une formation pour qu'ils puissent progressivement assumer certaines des tâches habituellement effectuées par des consultants étrangers. Le FIDA devrait également transmettre directement et avec dynamisme des ressources et des compétences aux communautés pour leur permettre de définir et de mettre en œuvre leur propre optique du développement en les aidant à surmonter leurs principales difficultés et à devenir aptes à l'emploi.